



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2024
À 18 H 00

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix neuf juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Eau Moret Seine et Loing, légalement convoqué, à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18 bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Compétence Production :

La Genevraye
Montigny-sur-Loing
Moret-Loing-et-Orvanne
Moret-Loing-et-Orvanne

Saint-Mammès

M. OTLINGHAUS Pascal
M. GRENET Michel **départ à 18h46**
M. JOCHMANS Hervé
M. ATLAN Marc délégué suppléant
de Mme TANGUY Gaël
Mme HALLEUR Nelly

Compétence Distribution :

La Genevraye
Montigny-sur-Loing
Moret-Loing-et-Orvanne
Moret-Loing-et-Orvanne
Saint-Mammès

M. REFAUVELET Gérard
M. CORBEL Jean-Yves **départ à 18h46**
M. SEPTIERS Patrick **départ à 18h19**
M. ZAKEOSSIAN Dikran
M. LE BLOAS Roger

Assistaient également à la réunion :

Agents de la collectivité territoriale :

Mme CLERVIL/Mme SCHEFFER/M. GONÇALVES/M.MATAKIAS

Monsieur JOCHMANS est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 avril 2024

En premier lieu, le Président appelle les éventuelles observations à la rédaction du Procès-Verbal de la réunion du 2 avril 2024 ; aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Quorum		Pour	10
En exercice	10	Contre	-
Présents	10	Abstention	-
Votants	10	Total	10

ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE

☛ Intervention du Président :

Suite à la demande d'élus qui ont des imprévus ceux-ci seront amenés à prendre congé en cours de séance.

Le Président propose d'avancer les points « Finances » en début du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité se prononce favorablement.

Quorum		Pour	10
En exercice	10	Contre	-
Présents	10	Abstention	-
Votants	10	Total	10

INFORMATION

Sans objet.

3 – FINANCES

Point 9 Compte de Gestion et Compte Administratif 2023 – Reprise et affectation des résultats 2023

Le Président informe le Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par la Comptable de la Trésorerie de Fontainebleau.

Après vérification, le Compte de Gestion établi et transmis par la Comptable est conforme au Compte Administratif du Syndicat.

Conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT), l'Assemblée Délibérante est appelée à délibérer sur le Compte de Gestion préalablement au vote du Compte Administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et les écritures du Compte de Gestion de la Comptable,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ADOPTE** le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par la Trésorière municipale dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Syndicat pour le même exercice ;
- ◆ **DIT** que le Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Quorum		Pour	10
En exercice	10	Contre	-
Présents	10	Abstention	-
Votants	10	Total	10

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical procède à l'élection du Président de séance : Monsieur Jean-Yves CORBEL.

Monsieur ZAKEOSSIAN, Ordonnateur du SIDEAU, commente le Compte Administratif 2023 du SIDEAU et informe les délégués des opérations réalisées durant l'exercice.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice, son résultat reflète la gestion des finances du SIDEAU pour l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	294 911,60 €	70 – Produits des services	739 511,63 €
012 – Charges de personnel	150 443,42 €	74 – Subventions d'exploitation	0 €
65 – Charges de gestion courante	19 448,34 €	75 – Produits de gestion courante	27 027,45 €
66 – Charges financières	23 695,90 €	76 – Produits financiers	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
68 – Dotations semi-budgétaires	0 €	78 – Reprises sur provisions	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	013 – Atténuation de charges	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 885,73 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 050,06 €	002 – Résultat reporté	1 765 460,50 €
TOTAL	613 549,32 €	TOTAL	2 553 885,31 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
21 – Immobilisations corporelles	80 928,10 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
23 – Immobilisation en cours	499 335,86 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	151 062,31 €	10 – Dotations, fonds divers, réserves	0 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	106 – Réserves	25 783,96 €
45 – Opérations pour compte de tiers	0 €	45 – Opérations pour compte de tiers	0 €
		021 – Virement de la section de fonctionnement	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 885,73 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 050,06 €
001 – Solde d'exécution négatif	25 783,96 €	001 – Solde d'exécution positif	0 €
Restes à réaliser	337 230,96 €	Restes à réaliser	69 103,00 €
TOTAL	1 116 226,92 €	TOTAL	219 937,02 €

Monsieur ZAKEOSSIAN, Ordonnateur du SIDEAU, se retire de la séance préalablement au vote du Compte Administratif.

Sur proposition de Monsieur CORBEL Jean-Yves, Président de séance,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE**, le Compte Administratif 2023,
- ◆ **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- ◆ **RECONNAÎT** l'absence de reste à réaliser.

Quorum		Pour	9
En exercice	10	Contre	-
Présents	9	Abstention	-
Votants	9	Total	9

Monsieur Jean-Yves CORBEL communique le résultat du vote au Président qui reprend sa place et remercie les membres du Comité de la confiance qui lui a été accordée.

Le Président rappelle que les résultats de l'exercice 2023 ont été constatés, repris et affectés dès le Budget Primitif 2024, conformément aux articles L1612-12 et L2311-5 du CGCT.
Il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Considérant les résultats constatés au Compte Administratif 2023 suivants :

Résultats cumulés de l'exercice 2023 :

- ✓ la section d'investissement fait apparaître un déficit de : 628 161,94 €,
- ✓ la section d'exploitation fait apparaître un excédent de : 1 940 335,99 €,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la reprise et l'affectation définitives des résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 de la façon suivante :

- ◆ Section d'investissement
 - ✓ Déficit d'exécution de la section d'investissement : C/ D 001 – 628 161 ,94 €
 - ✓ Affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : C/ R 1068 – 896 289,90 €
- ◆ Section d'exploitation
 - ✓ Excédent d'exécution de la section d'exploitation reporté : C/ R 002 – 1 044 046,09 €

Quorum		Pour	10
En exercice	10	Contre	-
Présents	10	Abstention	-
Votants	10	Total	10

Départ de Monsieur SEPTIERS

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point 1 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

Le Président expose que conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises par délégation* ».

Le Président informe que la décision suivante a été prise depuis le dernier Comité :

- ◆ **Décision n° 2024.04.09** du 11 avril 2024 : Marché Gré à Gré –SIDEAU/GAG/2021/02 - Maîtrise d'Œuvre pour les travaux de réhabilitation du Château d'Eau « Gros Bois » à Moret-sur-Loing : Avenant n° 1.

☞ Intervention du Président :

Cette décision sera abrogée suite à une erreur matérielle, une nouvelle décision est en cours de préparation.

Point 2 Treuzy-Levelay : demande adhésion – prise en charge partielle de l'étude d'impact

Le Président expose que par courrier du 19 avril 2024 adressé au SIDEAU, la commune de Treuzy-Levelay a fait part de son désir d'adhérer au SIDEAU au 1^{er} janvier 2025 pour les compétences Production et Distribution.

Cette demande d'adhésion, ainsi que la prise en charge partielle de l'étude d'impact, ont été inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal de la commune qui s'est tenu le 18 juin 2024.

Le Président précise que cette adhésion peut se faire sous réserve de la réalisation d'une étude d'impact technico-financière, qui comporte deux phases comme suit :

- ◆ **phase 1 – étude d'impact et comparaison des services :**
- ◆ **phase 2 – assistance au transfert de la compétence au SIDEAU**

Cette mission sera réalisée par le cabinet JR BERT Consultant, et comporte deux phases comme suit :

	Montants en € HT		
	TOTAL	Dont Treuzy-Levelay	Dont SIDEAU
PHASE 1 : Etude d'impact du transfert de compétence	6 800,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €
PHASE 2 : Assistance à la mise en œuvre du transfert de compétence	1 600,00 €	800,00 €	800,00 €
TOTAL MISSION	8 400,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLEMENT SUR :

- ◆ la mise en place de l'étude d'impact,
- ◆ la prise en charge financière partielle de cette étude par le SIDEAU comme suit :
 - ✓ phase 1 : 3 400,00 € HT,
 - ✓ phase 2 : 800,00 € HT.

Quorum		Pour	9
En exercice	10	Contre	-
Présents	9	Abstention	-
Votants	9	Total	9

Point 3 Classement des voiries en domaine public : MLO Veneux-Les Sablons « Éco Quartier »

Le Président rappelle que par délibération n° 2014.12.44 le Comité Syndical a mis en place les conditions d'acceptabilité par le SIDEAU lors du classement de voirie en domaine public des communes membres.

Par délibérations n° 2023.02.18 du 12 avril 2023 pour la rue François Mitterrand et n° 2023.02.19 du 12 avril 2023 pour la rue Simone Veil, la commune de Moret-Loing-et-Orvanne a accepté en rétrocession les voiries et des espaces communs dudit lotissement.

Lors de la réception des travaux en date du 2 août 2019, l'ensemble des réserves formulées par le SIDEAU ont été prises en compte.

Le Syndicat n'a pas de travaux complémentaires à entreprendre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE :

- ◆ d'intégrer au patrimoine du Syndicat, les ouvrages d'Eau Potable,
- ◆ de transférer ceux-ci au délégataire qui en assurera l'exploitation.

Quorum		Pour	9
En exercice	10	Contre	-
Présents	9	Abstention	-
Votants	9	Total	9

Point 4 Classement des voiries en domaine public : MLO Épisy « la Vallée Droite »

Le Président rappelle que par délibération n° 2014.12.44 le Comité Syndical a mis en place les conditions d'acceptabilité par le SIDEAU lors du classement de voirie en domaine public des communes membres.

Le Président souligne que par délibération n° 2022.04.06 du 28 septembre 2022, la commune de Moret-Loing-et-Orvanne a accepté en rétrocession la voirie et des espaces communs dudit lotissement.

Lors de la réception des travaux en date du 16 juin 2022, l'ensemble des réserves formulés par le SIDEAU ont été prises en compte. Le Syndicat n'a pas de travaux complémentaires à entreprendre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE :

- ◆ d'intégrer au patrimoine du Syndicat, les ouvrages d'Eau Potable,
- ◆ de transférer ceux-ci au délégataire qui en assurera l'exploitation.

Quorum		Pour	9
En exercice	10	Contre	-
Présents	9	Abstention	-
Votants	9	Total	9

Point 5 Classement des voiries en domaine public : MLO Veneux-Les Sablons Lotissement « Les Bois Grillots »

Le Président rappelle que par délibération n° 2014.12.44, le Comité Syndical a mis en place les conditions d'acceptabilité par le SIDEAU lors du classement de voirie en domaine public des communes membres.

Le Président souligne que par délibération n° 2021.05.16 du 20 octobre 2021, la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne a accepté en rétrocession la voirie et espaces communs dudit lotissement.

Les documents nécessaires à la rétrocession ont été fournis par l'aménageur. Le Syndicat n'a pas de travaux complémentaires à entreprendre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE :

- ◆ d'intégrer au patrimoine du Syndicat, les ouvrages d'Eau Potable,
- ◆ de transférer ceux-ci au délégataire qui en assurera l'exploitation.

Quorum		Pour	9
En exercice	10	Contre	-
Présents	9	Abstention	-
Votants	9	Total	9

2 – TECHNIQUE

Point 6 Branchements plomb : Restitution des programmes de renouvellement depuis l'entrée en vigueur du contrat de DSP et proposition pour le programme 2024 : Information

Le Président rappelle que dans le cadre de sa Délégation de Service Public (DSP), VÉOLIA Eau est chargé du renouvellement de 1 468 branchements en plomb sur l'ensemble du territoire du Syndicat pour la durée du contrat de 10 ans qui prend, fin au 31 décembre 2025.

Le Président informe que les renouvellements réalisés par année depuis l'entrée en vigueur du contrat sont les suivants :

	Moret-Loing-et-Orvanne				Montigny sur Loing	Saint-Mammès	TOTAL par année
	Ecuelles	Episy	Montarlot	Moret-sur-Loing			
2016	76		0	45	10	38	169
2017	0		2	1	53	1	57
2018	38		32	74	83	76	303
2019	0			79	91	0	170
2020	28			0	64	45	137
2021	48			36	49	42	175
2022				165	67	56	288
2023				0	40		40
2024 (reliquat 2023)				64	0		64
Total par commune	688				457	258	1403

Une proposition du programme 2024 a été transmise aux communes concernées qui doivent donner leur validation pour la fin du mois de juin.

À l'issue de la réalisation des travaux du programme 2024, les engagements du contrat seront intégralement respectés.

Le Président indique qu'il restera 164 ($\pm 10\%$) branchements plomb identifiés par le Délégué lors des enquêtes plomb réalisées en 2016 (hors contrat DSP).

Départs de Messieurs CORBEL et GRENET

Point 7 Réhabilitation du château d'eau « Gros Bois » à Moret-sur-Loing : Avancement de l'opération : Information

Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 11 octobre 2023, une synthèse sur l'état des réservoirs d'eau du Syndicat a été présentée. Parmi ces ouvrages l'état du Réservoir Gros Bois figurait parmi les plus dégradés.

Le premier diagnostic réalisé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine-et-Marne en septembre 2007 a été complété par le Maître d'Œuvre (MOE) Cabinet MERLIN en juin 2021.

Le Président précise que le diagnostic de 2021 a mis en évidence notamment :

1. la **présence d'amiante** dans le revêtement intérieur de la cuve ,
2. une **mauvaise adhérence du béton**, nécessitant les dispositions particulières pour la reprise de l'étanchéité de la cuve.

Le Président souligne qu'à l'issue de ce diagnostic complémentaire, le coût de travaux est modifié est porté de 396 000,00 € HT à 1 254 087,02 € HT.

Dans le cadre du 11^{ème} programme de l'AESN, le taux d'aides est de 30 %.

Le Président indique que l'appel d'offre est en cours et que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- ✓ remise des offres : 4 juillet 2024,
- ✓ analyse des offres et attribution du marché : 3^{ème} trimestre 2024,
- ✓ demande de subventions : septembre 2024 pour figurer dans le 11^{ème} programme de l'AESN,
- ✓ démarrage des travaux : dernier trimestre 2024.

La durée prévisionnelle des travaux est de 1 an (immobilisation du château d'eau).

Point 8 Montigny-sur-Loing – captage « Chardonnière » : travaux de mise en conformité : Information

Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 21 juin 2022, l'Assemblée Délibérante a autorisé le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers, pour les travaux de mise en conformité du site de captage « Chardonnière » à Montigny-sur-Loing, pour un montant estimé à 412 201,00 € HT.

Le Département de Seine-et-Marne ne subventionne pas lesdits travaux.

Le SIDEAU a déposé une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et a obtenu l'Accusé de Réception de Dossier Complet en date du 20 juillet 2023, permettant au Syndicat d'engager l'opération avant le retour de la commission des aides sans perdre le bénéfice des subventions.

Le planning de l'opération est le suivant :

- ✓ démarrage des travaux le 10 juin 2024,
- ✓ durée : 5 mois,
- ✓ coût de l'opération : 412 201,06 € HT (actualisé mai 2024),
- ✓ passage en commission des aides le : vendredi 23 août 2024.

Taux de subvention attendu : 30 % du montant retenu soit environ 123 660,00 € HT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

☛ **Points complémentaires du Président :**

1) Présence de manganèse dans les conduites de l'Unité de Fonctionnement Moret/Saint-Mammès :

Deux notes d'information ont été rédigées et diffusées par le SIDEAU. Elles sont en cours d'affichage à la Mairie de Moret-Loing-et-Orvanne. Le Syndicat est en relation avec l'ARS afin d'étudier la diminution de prélèvement sur le forage F2 dont la ressource contient du Manganèse. Un nettoyage de la canalisation entre le forage F2 et le réservoir de Gros Bois à Moret est prévu entre les mois d'août et de septembre 2024 suivi d'un diagnostic des conduites qui permettra de mettre en place un plan d'actions.

2) Forages pétroliers de Nonville :

L'État a accordé une extension de l'aire de prospection de Bridge Energies ainsi que la création de deux forages pétroliers supplémentaires.

Aucune garantie n'a été fournie par l'entreprise concernant le transfert de pollutions hydrocarbures possibles entre la ressource présente sur le territoire et leurs installations.

J'ai pris la décision de :

- mandater la Ville de Paris pour défendre les intérêts du Syndicat, au soutien du recours en annulation contre l'arrêté introduit par Eau de Paris, devant le tribunal de Melun,
- confier au cabinet d'avocat choisi par la Ville de Paris de représenter le Syndicat dans l'ensemble des actes afférents à cette procédure.

Je précise que l'ensemble des frais est assuré par la Ville de Paris.

3) Réflexion d'une future DSP :

Le SIDEAU étudie, dans le cadre du choix du mode de gestion du Service Eau Potable, les scénarios classiques de régie et de DSP ainsi qu'un scénario alternatif dissociant la Production et la Distribution.

Aucune autre question n'étant formulée, la séance est levée.

Fin de la réunion à 19 h 10.



**Le Président,
Dikran ZAKEOSSIAN**

**Le Secrétaire de séance,
Hervé JOCHMANS**